



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 16 janvier 2020

1. Accueil périscolaire

La gestion des transports est assurée par la Région. Or, les conditions édictées drastiques (distance maison-école, participation financière) seront appliquées d'ici 2022. La mairie ne maîtrise donc plus les coûts, mais apporte sa contribution en fonction du quotient familial. Afin d'étudier les difficultés rencontrées et de trouver une solution, le conseil accepte de constituer un groupe de travail qui réunira élus, parents d'élèves et agents territoriaux.

2. Demande de subventions au titre de la DETR

Le conseil municipal avait programmé plusieurs travaux et avait demandé des estimatifs. Pour mener à bien ces opérations la commune peut bénéficier d'aides de l'État et / ou d'autres organismes. Le dépôt des demandes est imminent pour :

- La réfection de l'église : ce projet s'est étalé sur plusieurs années, mais il reste encore des ravalements de façades pour un montant de 70 578,70 € HT. Une demande de DETR peut être accordée à hauteur de 21 173 ,61 €.
- Le préau de l'école de Puy Lonchard : les trois préaux existants sont insuffisants pour abriter les élèves en cas de pluie ou de grosses chaleurs. Un préau de 80 m² peut être accolé à la salle d'activités pour un montant de 54 250 € HT avec l'attribution d'une subvention de 16 275 €.
- L'extension des réseaux d'assainissement : il est programmé sur la partie terminale de la route de Lonchard, des secteurs de l'Hic et la Gannerie-Porcherie (ce dernier tronçon vient d'être inclus dans le plan général d'assainissement). Les travaux s'élèvent à 600 000 € HT avec la possibilité d'obtenir 150 000 € de la DETR et 180 000 € de l'agence de l'eau.
- La partie terminale de la Grand'rue est bien inscrite dans le plan, mais sa réalisation engendre des difficultés de circulation qu'il faudra résoudre auparavant.

Le Conseil municipal décide de déposer les dossiers en relation.

3. Réhabilitation de la station de lagunage

C'est une lagune composée de plusieurs bassins dont un présente une bâche d'étanchéité perforée. Elle laisse passer les eaux encore chargées d'effluents provoquant des fermentations et l'apparition de bulles. La réparation doit être envisagée dont le montant s'élève à 82 125 € HT avec une opportunité de subventions de 24 637,50 € de DETR et 24 637,50 € de l'Agence de l'eau.

Le conseil charge le maire de déposer les dossiers.

4. Questions diverses

- Fête des enfants réussie avec plus de 100 jeunes participants.
- Collecte des déchets et tri sélectif : contrairement à ce qui avait été annoncé sur le calendrier du dernier semestre 2019, les changements ne s'opéreront qu'en cours d'année. Les calendriers vont être distribués avec le bulletin.
- Assainissement : la commission s'est réunie pour établir le budget. Il sera proposé au conseil l'adoption d'aucune modification des tarifs (prime fixe et prix du m³ restent inchangés).